

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 26-10-2018

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.

Absent excusé : M. Lionel TARDY.

1. Chantal Boget nommée secrétaire de séance, procès-verbal du 20 septembre 2018 approuvé
2. Le point depuis le dernier conseil municipal et relevé des décisions du maire prises dans le cadre des délégations
Lecture des 24 biens non préemptés de 2014 à 2018 et des budgets correspondants aux ventes de concessions dans le cimetière
3. Rapport CLECT 2018

Délibération n° 1 -Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018, qui valorise les charges correspondant :

- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie de la fourrière animale ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie du financement des centres de loisirs sans hébergement ;
- au retour aux communes de subventions versées aux associations ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes du Sisteronais du service d'eau de la Pinole ;
- aux transferts à la CCSB des compétences liées aux transports scolaires ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers de l'organisation des transports parascolaires et périscolaires ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers des activités informatiques dans les écoles ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes du Sisteronais de la compétence voirie ;
- au retour aux communes de l'ex Communauté de Communes de La Motte Turriers de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- au transfert par la commune de Laragne-Montéglin des dépenses relatives au site de Chabre.

4. Fourrière animale

Délibération n° 2 La maire propose la signature d'une convention avec une association pour la prise en charge des animaux errants

Le coût retourné à la commune au titre de la cotisation SPA 2017 est de 426.662 € (514 habitants x 0.83 €)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL Autorise la maire à prendre toute mesure pour assurer cette charge

5. Modifications budgétaires, Fonds de péréquation des ressources intercommunales, SyME05

Délibération n° 3

Virements de crédits en section de fonctionnement : 19 000 € sur les recettes et 20 000 € sur les dépenses

Crédits supplémentaires en section d'investissement : 93 700 €

6. Voirie communale, Délibération reportée
7. Opération façades toitures, Délibération reportée
8. Vitesse carrefour plan d'eau, décision du département
9. Compteurs Linky, courrier ENEDIS
10. Centrale hydroélectrique, étude de faisabilité
11. Coupures de téléphone et d'internet, réponse d'Orange
12. Questions diverses

Séance publique levée à 17 h 15. Vu le présent compte-rendu, Le 15-11-2018. Madame OLIVIER, maire.